

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1377

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 30, substituer à la référence :

« L. 6331-48 du code de la sécurité sociale »,

la référence :

« L. 6331-48 du code du travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur de référence.